

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 février 2021

Date de convocation
12 février 2021
Date d'affichage du compte rendu
1^{er} mars 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de la commune, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, P-H. NAU-HENDEL, A-L.POMME-CASSIEROU, R. CARDY, M. PULVINET, C. BERDUCQ, L. POUTS SAINT GERME, M-C. LALANNE, G.CAMY, V. LABORDE

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

INFORMATIONS DIVERSES

Choix d'implantation du city-stade :

Le lieu d'implantation du city stade doit être décidé par le Conseil Municipal. Deux propositions sont envisageables :

- sur l'ancien stade de foot au bas du village.
- sur le complexe sportif en haut du village.

Après avoir longuement débattu, échangé leurs arguments, présenté les documents utiles à la réflexion, et pesé les avantages et les inconvénients, le Conseil municipal établi un choix qui sera validé lors de la prochaine réunion du Conseil.

DELIBERATIONS

Demande subvention département voirie 2021:

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection de voirie devraient être réalisés cette année rue du Gabizos, rue Basse Navarre et rue du Chateau.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 25 000 € H.T. Les fonds propres de la commune pourraient compléter la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet et sollicite l'aide du département.

Approbation de la révision de zonage d'assainissement :

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'étude diagnostic-schéma directeur a été lancée en 2019 et propose la révision du zonage d'assainissement. Cette étude, émanant de la CCPN, a donné des résultats d'analyse du fonctionnement actuel et une programmation de travaux à élaborer dans les futures années pour améliorer les différents systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la CCPN. La CCPN sollicite donc l'avis du conseil municipal pour valider ce nouveau contour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Boeil-Bezing.

Règlement sinistre bris de glace :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'AXA Assurances effectue un règlement de 74 € en remboursement du bris de glace de la salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 74 euros.

Règlement contentieux juridica :

Le Maire informe le Conseil Municipal que Juridica, (AXA Assurances) effectue un règlement de 1372€ en remboursement de la procédure devant le tribunal administratif pour le recours déposé par Monsieur LEROY à l'encontre du permis d'aménager PA06413318N0004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 1 372 euros.

Modification délibération 2020-2-3 : Commission communales :

Le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération 2020-2-3 pour ajouter des conseillers à certaines commissions, comme suit :

- **Administration – Finances** : MM. M. DUFAU, G.CAMY, M. PULVINET, L. POUTS SAINT GERME, S. TASTET, B. BAGET, H. BEAUCULAT, C. CHUBURU, R.CARDY.
- **Voirie** : MM.M. DUFAU, S. TASTET, G. CAMY, P-H NAU-HENDEL, H. BEAUCULAT, M-C LALANNE.
- **Bâtiments** : MM. M. DUFAU, B. BAGET, R. CARDY, H. BEAUCULAT, L. POUTS SAINT GERME, C. CHUBURU, B. LORRY, G.CAMY.
- **Urbanisme – Environnement** : MM. M. DUFAU, S. TASTET, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, B. BAGET, M. PULVINET, G. CAMY.
- **Culture – Animation – Loisirs – Jeunesse** : MM. M. DUFAU, B. LORRY, A-L. POMME- CASSIEROU, V. LABORDE, L. POUTS SAINT GERME, M.PUVINET, M-C. LALANNE, C. BERDUCQ.
- **Ecole – Périscolaire** : MM. M. DUFAU, A-L. POMME-CASSERIOU, P-H. NAU-HENDEL, M-C. LALANNE, C. BERDUCQ, C. CHUBURU, B. LORRY.
- **Bois et saliga** : MM. M. DUFAU, B. BAGET, S. TASTET, L. POUTS SAINT GERME, H. BEAUCULAT, G. CAMY.
- **CCAS** : MM. M. DUFAU, B. LORRY, M-C. LALANNE, V. LABORDE, C. BERDUCQ.
- **Communication - Information** : MM. M. DUFAU, B. LORRY, C. CHUBURU, P-H. NAU-HENDEL, A-L. POMME-CASSIEROU, C.BERDUCQ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la composition des commissions.

Institution d'un dépôt de déclaration préalable à l'édification d'une clôture :

Le Maire expose au conseil municipal que la délibération fixant les prix des concessions date de 1996 et qu'il conviendrait d'actualiser les tarifs des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix des concessions qui seront trentenaires comme suit :

- | | |
|---|------|
| - 1 tombe simple (1 personne) | 60€ |
| - 1 tombe double (2 personnes) | 100€ |
| - 1 caveau simple (2 personnes maximum) | 100€ |
| - 1 caveau double (2 à 6 personnes) | 160€ |

A Boeil-Bezing, le 26 février 2021

Le Maire,
Marc DUFAU

